

**FN.JFUX** 

# Projet de territoire 2030

Grand-Orly Seine Bièvre est engagé dans l'élaboration de son projet de territoire. Objectif : partager une vision et une ambition commune du territoire, de ses enjeux et des actions à mettre en œuvre à l'horizon 2030.

## **Objectifs**

Plusieurs objectifs guident l'élaboration du projet de territoire :

- > Faire territoire afin de porter collectivement une ambition et un projet de développement utile aux populations ;
- > Porter les actions des communes et de l'Établissement public territorial (EPT), afin de valoriser et promouvoir le territoire au sein de la Métropole du Grand Paris ;
- > Etre la première pierre au processus d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), lorsque celui-ci sera prescrit.

#### Calendrier

- > Janvier 2017 : décision du lancement du projet de territoire ;
- > Mai 2017 : validation de la méthodologie d'élaboration ;
- > Mars 2018: validation du diagnostic (Conseil territorial du 20 mars 2018);
- > **Décembre 2018 :** validation des enjeux et orientations, sous la forme de quatre exigences (Conseil territorial du 18 décembre 2018) ;
- > **Décembre 2019 :** validation du plan d'actions, à décliner dans les politiques thématiques (Conseil territorial du 21 décembre 2019).

## Démarche et méthodologie

Grand-Orly Seine Bièvre est un Établissement public de coopération intercommunale récent et le projet de territoire constitue un de ses premiers grands documents directeur.

Il s'élabore en s'appuyant sur :

- > Le mode projet, en capitalisant sur ses ressources internes : l'enjeu étant de parvenir à concilier la transversalité des approches et la technicité que demande ce projet, avec la constitution d'une culture commune à l'ensemble de l'administration de l'EPT.
- **La co-construction avec les villes :** chacune des 24 villes du territoire est associée tout au long de son

élaboration tant au niveau administratif que politique.

Cette construction se fait pas à pas selon un schéma visant à associer un panel de plus en plus étendu de contributeurs au fur et à mesure de l'avancement de son élaboration : administratifs et élus de l'EPT et des communes, puis partenaires institutionnels et citoyens.

### **Diagnostic**

Le Conseil territorial du 20 mars 2018 a validé le diagnostic du projet de territoire.

L'étape du diagnostic s'est appuyée sur la lecture des documents stratégiques des communes, Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) des Plan locaux d'urbanisme, Contrat de Développement territoriaux (CDT) notamment. En effet, les élus ont souhaité capitaliser les connaissances existantes. Cette matière est aussi riche, diverse et parfois morcelée que la réalité du territoire. Le diagnostic a ainsi été appelé à jouer avec plusieurs niveaux d'échelles en fonction des sujets : MGP, EPT, villes, quartiers, tout en restant suffisamment synthétique pour être lu.

Au total, plus de 1500 heures de travail, réunissant élus (maires des communes membres, maires-adjoints, maires-adjoints à l'aménagement) et techniciens, ont été consacrées à la phase de diagnostic.



Grand-Orly Seine Bièvre est un territoire bâtisseur, un territoire en mutationtransformation urbaine, un territoire attractif économiquement et un territoire de la mobilité. L'enjeu pour notre territoire réside dans l'équilibre entre ces 4 grandes fonctions pour que soient pris en compte les besoins de sa population résidente, salariée, ses aspirations au quotidien et lui permettre un accès au logement, à l'emploi, aux loisirs, à l'éducation et plus globalement au service public.

# **Enjeux et orientations**

Le Conseil territorial du 18 décembre 2018 a approuvé les enjeux et les orientations du projet de territoire sous la forme de quatre exigences.

L'étape des enjeux et orientations est une étape importante car elle définit la position de Grand-Orly Seine Bièvre sur tous les sujets ayant trait à la vie au sein du territoire. Il s'agit de répondre aux besoins des habitants, des salariés, des entreprises : chacun doit pouvoir y projeter son parcours de vie.

Afin de porter une vision transversale et la plus claire possible, les orientations politiques sont formulées en quatre exigences : exigences collectives vis-à-vis de nous-mêmes (communes et EPT) lorsque nous sommes maître d'ouvrage, exigences vis-à-vis des autres collectivités et de nos partenaires lorsque la compétence est exercée par d'autres.

#### Les 4 exigences

Notre ambition commune est de :

- > combattre les dérèglements climatiques et les nuisances ;
- > garantir la ville et la qualité de vie pour tous ;
- > anticiper les évolutions de vie, les évolutions de ville ;
- > s'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable.

Téléchargez les 4 exigences au format PDF.

#### Plan d'actions

Fort de la vision partagée issue de l'étape du diagnostic et sur la base des orientations politiques prises au travers des quatre exigences pour un développement ambitieux au bénéfice de ses habitants, le territoire a élaboré les actions qui permettront de le mettre en œuvre.

Cette troisième étape a été ouverte aux contributions des partenaires institutionnels et des citoyens.

Le Conseil du 21 décembre 2019 a approuvé le plan d'actions. Elles sont de trois natures :

- > Programmation : lorsqu'il s'agit de définir une vision collective et stratégique autour d'un enjeu ;
- > Réalisation : lorsqu'il s'agit de décrire des réalisations déjà entreprises ou à entreprendre ;
- > Lobbying : lorsqu'il s'agit de défendre la position du bloc local (Établissement public territorial + communes) sur des sujets jugés prioritaires.

Afin d'articuler ces actions dans le temps, trois temporalités ont été définies : court terme, moyen et long terme.

Au sein de ces 63 fiches actions, 9 fiches actions sont dites "transversales" car elles répondent à au moins deux exigences.

Le projet de territoire a vocation à être mis en œuvre par tous : l'Établissement public territorial (EPT), les communes et les partenaires du territoire.

Pour l'EPT, il constitue le document qui donne du sens à son action et oriente ses priorités d'intervention.

# ☐ TÉLÉCHARGEZ LE PLAN D'ACTIONS DU PROJET DE TERRITOIRE





Bâtiment Askia 11 avenue Henri Farman BP748 94 398 Orly aérogare Cedex

**&** 01 78 18 22 22